

ARRÊTE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

ARRÊTE 2019-16

Madame le Maire de Mutigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 225, R 37-1 et suivants,
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux de voirie Allée des Sablons,

ARRETE

Article 1^{er}

En raison des travaux de réfection de voirie dans l'Allée des Sablons, la circulation et le stationnement (sauf riverains) seront interdits du 3 Juin 2019 à 8h00 et ce jusqu'au 28 Juin 2019 18h00.

Article 2:

Cette interdiction s'applique sur les voies suivantes : Allée des Sablons.

Article 3:

La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 4: Monsieur le Sous-préfet, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur l'Ingénieur TPE, Madame le Maire de Mutigny sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 3 Juin 2019
Le Maire
Marie-Claude REMY